



CLUB
du développement durable

- ACTEURS
- COMMUNES
- TERRITOIRES

COMPTE
RENDU
23

ATELIER DU 18 SEPTEMBRE 2012 :

**L'HABITAT DURABLE AU SERVICE DE LA COHESION
SOCIALE**

Contexte et objectifs

La conjonction entre crise sociale et crise écologique fait de la cohésion sociale, un enjeu majeur du développement durable des territoires.

Ainsi, le Club du Développement Durable aborde en cette 23ème séance le thème de l'habitat durable au service de la cohésion sociale. Ce sujet est traité selon plusieurs angles différents, qui répondent aux préoccupations auxquelles les communes sont confrontées: la prise en compte du vieillissement ou du handicap, le recours aux nouvelles technologies, l'habitat intergénérationnel, l'habitat participatif, la précarité énergétique, ou plus largement, la prise en compte du volet cohésion sociale dans les agendas 21.

Il s'agit d'apporter des informations générales sur ces thèmes, des fondamentaux nécessaires à une culture partagée, mais aussi de montrer des exemples concrets et innovants, ainsi que le rôle de plusieurs acteurs sur le territoire de l'agglomération lyonnaise.

Principaux éléments de discussion

Pour le Grand Lyon, un engagement de développement durable se traduit en partie dans des **orientations spécifiques pour la politique de l'habitat** : densification urbaine, valorisation des friches, construction performantes énergétiquement, développement du logement social, priorité de mixité sociale, choix des espaces d'urbanisation à proximité des axes de transport en commun, etc. Le Grand Lyon utilise divers outils : le SCoT, le Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat, les ZAC, ... et les résultats se constatent à présent (ex : le rétablissement de la mixité dans la 1^{ère} couronne Est).

Une autre réponse du Grand Lyon aux aspirations des habitants et à la crise du logement se trouve dans **l'habitat participatif**. Ainsi le Grand Lyon apporte-t-il son soutien aux initiatives privées d'habitat participatif et travaille-t-il avec ses partenaires sur la création d'un fonds participatif d'investissement pour la production d'habitat abordable en secteur tendu permettant notamment d'intervenir sur le parc privé ancien. *Ce point a pu être approfondi dans l'atelier n°2 avec la participation de l'association Habicoop.*

Le vieillissement de la population et la perte d'autonomie de certaines personnes crée un besoin croissant de **logements adaptés à la dépendance**. Pour inciter les acteurs de la construction à développer en masse de tels logements ou des logements facilement adaptables, le département du Rhône a créé, avec de nombreux partenaires, la « **Charte Rhône +, vivre chez soi** ». Celle-ci comporte un cahier des charges qui définit les caractéristiques techniques de tels logements.

Le **témoignage de la ville de Collonges-au-Mont d'Or** pour la construction d'une nouvelle résidence intégrant une part de logements adaptés, montre comment s'applique cette charte. A ce projet s'ajoute une attention particulière portée à la communication qui est facilitée par les **nouvelles technologies** (Ordimémo).

Les nouvelles technologies au service de l'habitat des personnes âgées ont pu être approfondies dans l'atelier n°3 grâce à la participation d'intervenants de l'OPAC du Rhône (projet HOST) et de la maison des TIC de Grigny.

Pour les aspects précédents, comme pour la **lutte contre la précarité énergétique**, c'est dans le parc privé existant que réside la majeure partie des enjeux de rénovation et d'adaptation. En effet, le parc HLM est plus récent en moyenne et a plus facilement accès aux financements.

Plusieurs acteurs participent à cet effort par le financement de travaux (Etat, Région Rhône-Alpes), et accompagnent les ménages (PACT, ALE, ...), mais la tâche est grande et l'action doit être partagée.

Certaines communes comme Saint-Priest, Rillieux-la-Pape et Saint-Fons lancent une action globale visant à la fois des actions préventives (la sensibilisation aux changements de comportement) et la réalisation d'actions curatives (travaux, relogements).

Le rôle à venir des communes se situe dans l'aide au repérage des familles et dans une participation au financement (qui n'est pas suffisant actuellement), de l'accompagnement et du suivi des familles.

Enfin, pour un regard plus général sur la **cohésion sociale et le développement durable** dans les territoires, les travaux d'un groupe de collectivités mobilisées au niveau national, a été présenté par C. Brillon du Commissariat Général au Développement Durable, au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et du Logement. Il apporte 5 messages clés, mettant en avant la participation, la connaissance et l'éducation populaire, la proximité territoriale, la complexité et la transversalité, l'évaluation au service de l'amélioration continue. Feyzin, Rillieux-la-Pape, L'ACSO d'Oullins et la CR-DSU ont témoigné de leur pratique et action pour mieux et plus articuler développement durable et cohésion sociale.

9h00 - 9h15

Mot de bienvenue et introduction

Corinne Dubos, adjointe en charge des travaux, des marchés publics et du développement durable, Ville de Saint-Priest

Denis Pozzobon, Mission coordination territoriale du Grand Lyon, chargé du Club pour le développement durable

Corinne Blanchet, Directrice ABCD-Durable

9h15 - 09h45

Habitat et mixité sociale : la politique et les outils du Grand Lyon

Pierre Suchet,

Responsable du Service Stratégie à la DHDSU

9h45 – 10h15

Habitat et vieillissement : la Charte « Rhône + vivre chez soi » du Conseil Général du Rhône

Christine Perrin-Niquet, *Directrice du logement et du développement urbain, Département du Rhône*

Elise Haffray, *chargée de mission « Habitat Adapté », mission Progrès, Département du Rhône*

Pause

10h30 – 11h00

"Intégrer le maintien à domicile des personnes âgées dans l'habitat : ambitions et réalités au travers de l'exemple de Collonges au Mont d'Or"

Eliane Legal, *adjointe en charge des personnes âgées, Mairie de Collonges*

Alain Barrand, *Atelier Vera et Barrand Architectes*

11h00 - 11h30

Echanges

11h30 - 12h15

Regards croisés sur « la cohésion sociale et le développement durable »

Echanges autour de différents regards

Céline Braillon, Commissariat Général au Développement Durable, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et du Logement

Echanges avec des témoins

Isabelle Chenevez, Directrice, CR.DSU Rhône-Alpes

Annick Lemarchand, Directrice de l'asso. des Centres Sociaux d'Oullins

Stéphane Rosnoblet, Mission Développement Durable, Feyzin

12h15 - 13h30

Repas

13h30 - 15h00

REFLEXION EN ATELIERS

Atelier 1 : La cohésion sociale dans les agendas 21

Rémy Féminier, directeur adjoint Grand Projet de Ville, et **Marion Athiel,** chargée de mission développement durable, Rillieux-la-pape

Damien Prost Romand, directeur du développement, ex-chef de projet cohésion sociale et politique de la ville au Parc de Miribel Jonage

Atelier 2 : Etre acteur de son habitat : l'habitat participatif, une autre façon de se loger

Martine Chanal, Chargée de mission à la DHDSU
Valérie Morel Thomas, accompagnatrice de projets de coopératives d'habitants, HABICOOP

Atelier 3 : Bien vieillir avec le numérique dans l'habitat

Françoise Abry, OPAC du Rhône, projet HOST,
Christian Combier, M@ison des TIC de Grigny

Atelier 4 : Vivre ensemble tout au long de la vie : l'habitat intergénérationnel

Chantal Vanney, ESDES Services Inter Générations

15h00 - 15h45

Restitution des ateliers

Pause

16h00 - 16h45

« La précarisation énergétique : un enjeu pour l'habitat de demain »

Table ronde animée par C. Blanchet

- **Françoise Cottet**, CG69, Adjointe à la Direction du Logement
Dynamique d'évolution de la mobilisation du Fonds Solidarité Logement du Conseil Général. Quels constats peut-on faire aujourd'hui ? et quels enjeux ?
- **Muriel Fusy**, Agence Locale de l'Energie (ALE)
Importance de la mobilisation des communes, et champs couverts pas leurs actions : regard sur quelques actions spécifiques, modalités d'accompagnement proposées par l'ALE
- **Corinne Dubos**, adjointe en charge des travaux, marchés publics et développement durable, ville de Saint-Priest
Actions mises en place sur le territoire de Saint-Priest
- **Marion Athiel et Julia Alengry**, Ville de Rillieux-la-Pape
Mieux connaître pour agir : la réalisation d'un diagnostic partagé au service de l'action en matière de lutte contre la précarité énergétique
- **Candice Morel**, Pact du Rhône,
Une étude expérimentale auprès de 90 familles en grande précarité : principales conclusions, et recommandations pour un accompagnement efficace des familles.

16h45 – 17h00

Conclusions et clôture

Martine David, Maire de Saint-Priest, Vice-présidente du Grand Lyon, chargée du Plan local d'urbanisme (PLU) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

INTRODUCTION	6
HABITAT ET MIXITE SOCIALE : LA POLITIQUE ET LES OUTILS DU GRAND LYON	7
HABITAT ET VIEILLISSEMENT : LA CHARTE « RHONE + VIVRE CHEZ SOI » DU CONSEIL GENERAL DU RHONE	7
"INTEGRER LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES DANS L'HABITAT : AMBITIONS ET REALITES AU TRAVERS DE L'EXEMPLE DE COLLONGES AU MONT D'OR"	9
REGARDS CROISES SUR « LA COHESION SOCIALE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE »	11
REFLEXION ET RESTITUTION DES ATELIERS.....	14
« LA PRECARISATION ENERGETIQUE : UN ENJEU POUR L'HABITAT DE DEMAIN »	17
CONCLUSION ET CLOTURE.....	21
SYNTHESE DES EVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SEANCE CLUB DD DU 18 SEPTEMBRE 2012	22

INTRODUCTION

Corinne Dubos,

*Adjointe au maire de St-Priest
en charge des travaux, des marchés publics et du développement durable*

En tant qu'adjointe au maire de Saint-Priest, en charge des travaux, des marchés publics et du développement durable, je suis heureuse de vous accueillir dans notre mairie. Je suis aussi élue communautaire et membre du Club pour le développement durable du Grand Lyon depuis quelques années.

Mme le Maire a des contraintes ce matin, mais nous rejoindra cet après-midi pour clôturer la séance. Nous excusons également Monsieur Reppelin qui doit être présent à des négociations.

Nous attendons encore quelques participants car il est difficile aujourd'hui de se stationner à cause de travaux. On peut s'étonner que beaucoup viennent en voiture à cette journée sur le développement durable, mais depuis le centre de Lyon il faut compter en transports en commun 30 à 45 minutes de trajet, et bien davantage depuis les autres communes environnantes. Cette situation devrait s'améliorer dans le futur.

Notre Agenda 21 a été signé en 2008, puis labellisé par l'Etat en 2011. Un gros travail a été conduit avec les conseils de quartiers. Les actions dans le champ environnemental sont assez faciles à mettre en œuvre, ou du moins, la méthodologie est bien cadrée (ex : diagnostic climat, ...). En matière de social, c'est plus complexe. La commune compte 35% de logements sociaux, dont beaucoup de locataires. Il n'est donc pas simple de travailler sur l'évolution du bâti vers de meilleures performances énergétiques : nous travaillons aujourd'hui beaucoup sur les changements de comportements.

Denis Pozzobon

*En charge de l'animation du Club pour le développement durable
Direction Générale - Mission Coordination Territoriale*

Aujourd'hui, le Club du Développement Durable abordera le thème de l'habitat durable au service de la cohésion sociale : ce sujet est d'autant plus important qu'il concerne chacun d'entre nous : parmi ses nombreuses composantes, nous avons choisi les volets qui nous semblaient pouvoir répondre aux préoccupations auxquelles les communes sont confrontées actuellement ou auxquelles elles seront prochainement confrontées : la prise en compte du vieillissement, l'innovation technologique, l'habitat participatif, la précarité énergétique ...

Nous apporterons également des informations générales, des fondamentaux nécessaires à une culture partagée : en matière d'habitat et de mixité sociale mais également de prise en compte du volet cohésion sociale dans les agendas 21.

Pour faciliter les échanges et les débats, nous vous proposons des intervenants différents, avec un accent mis sur les expérimentations mais également des ateliers et une table ronde.

Nous avons le souci de conforter le rôle du Club pour le développement durable comme une instance force de proposition, de production par la formalisation de contributions comme nous l'avons expérimenté lors de la précédente séance.

Nous sommes également soucieux de l'animation et des débats : pour ce faire, avec la collaboration d'ABCD-Durable, nous essayons de renouveler nos pratiques.

Cet échange est d'autant plus pertinent qu'il permet la rencontre de deux grandes familles qui constituent les piliers, les fondamentaux de nos politiques publiques, de nos actions et de l'avenir de notre territoire : le développement durable et la cohésion sociale.

L'enjeu de collaboration, de partenariat entre ces deux familles, est partagé par de nombreux acteurs comme vous le verrez dans les présentations d'aujourd'hui. C'est un défi que notre territoire doit relever.

Le club pour le développement durable peut y contribuer et marque aujourd'hui une première étape symbolique de ce rapprochement. La solidarité sociale sera une des priorités de la stratégie de développement durable revisitée du Grand Lyon. Nous aurons donc l'occasion dès 2013 d'évoquer à nouveau ces problématiques dans le cadre des séances de présentation prévues à cet effet, mais également de faire un point d'étape sur les actions, projets communs qui auront pu émerger de la séance d'aujourd'hui.

Je remercie la mairie de Saint-Priest et en particulier Madame le Maire, Madame Dubos et Monsieur Zanette, de nous accueillir et de mettre à notre disposition les équipements nécessaires pour cette séance.

Corinne Blanchet
Directrice ABCD-Durable

Présentation du programme de la journée.

HABITAT ET MIXITE SOCIALE : LA POLITIQUE ET LES OUTILS DU GRAND LYON

Pierre Suchet,
*Responsable du Service Stratégie
à la Direction de l'Habitat et Développement Solidaire Urbain (DHDSU), Grand Lyon*

Voir **Annexe 1** : « En quoi la politique de l'habitat du Grand Lyon contribue-t-elle au développement durable ? »

Résumé : La contribution de la politique de l'habitat du Grand Lyon à un développement durable s'exprime principalement au travers des 3 composantes développées dans l'intervention de P. Suchet :

- Les économies d'énergies dans le logement
- L'intensité urbaine
- La mixité sociale

HABITAT ET VIEILLISSEMENT : LA CHARTE « RHONE + VIVRE CHEZ SOI » DU CONSEIL GENERAL DU RHONE

Christine Perrin-Niquet,
Directrice du logement et du développement urbain, Département du Rhône

Elise Haffray,
Chargée de mission « Habitat Adapté », mission Progrès, Département du Rhône



Support de présentation en **Annexe 2** « LA CHARTE RHONE+, VIVRE CHEZ SOI ».

Résumé : Le Département du Rhône, en collaboration avec le groupe APICIL, a élaboré la CHARTE « Rhône +, Vivre Chez Soi ». **Cette charte se veut incitative** à mieux et plus prendre en compte les évolutions de la société et offrir des logements adaptés aux personnes dépendantes ou en perte d'autonomie ou même potentiellement en perte d'autonomie. Il s'agit de soutenir et développer l'offre de logements adaptés à la dépendance quelle qu'en soit l'origine (vieillesse, handicap, maladie) et trouver une solution pour pérenniser l'adaptation des logements.

L'objectif est de tendre vers **20% à 25% de logements adaptés dans les immeubles d'habitation** au sein d'un environnement de proximité également adapté. Cette démarche vise en priorité le logement neuf mais aussi la réhabilitation de logements anciens, notamment le parc de logement des bailleurs sociaux.

Un cahier des charges définit les caractéristiques techniques pour des logements adaptés et adaptables.

En 2011, 5 premiers logements de l'OPAC du Rhône de la Résidence « Jean Voillot » à Bron, ont été attribués. En 2012, 83 logements adaptés vont être livrés et attribués; 166 logements seront livrés en 2013 et l'on compte sur une augmentation progressive des constructions. Plus de 400 logements sont prévus d'ici à 2016.

La contribution des communes dans l'application de la Charte est liée à l'octroi des permis de construire.

Un documentaire, réalisé dans le cadre du concours « vivre ensemble », est diffusé en séance. Il sera diffusé en version intégrale à l'automne sur la chaîne parlementaire avec d'autres expériences lauréates du concours « vivre ensemble ».

ECHANGES

Mme Legal, adjointe en charge des personnes âgées, Mairie de Collonges : Une participation financière d'Apicil de 15 000 euros a été évoquée. Est-ce par logement ou pour le projet ?

Mme Perrin Niquet, Conseil Général du Rhône : Il s'agit d'une participation par logement, mais il faut dans ce cas que les points de niveau 3 de la Charte soient remplis.

M. David, Maire de St-Germain au Mont d'Or : La 1^{ère} question est pour le Grand Lyon : La question s'est-elle posée de l'inscription dans le PLU-H de cet enjeu volontariste pour le vieillissement et le handicap ?

2^{ème} question, et ce sera la même pour toutes les séances. Certes, comme le Département, les communes ont à jouer un rôle volontariste. La solution se trouve dans la diversification des modes de logement. La formule « logement adapté » est très importante mais il faut aussi des formes intermédiaires, et des logements collectifs. Il faudrait poursuivre la réflexion entre les communes et avec le Grand Lyon, au sein d'un groupe de travail, sur des logements d'accueil collectifs pour personnes âgées, qui soient alternatifs et préalables à l'accueil en MAPAD.

M. Pierre Suchet, DGHDSU, Grand Lyon : Le Plan local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) est bien un outil qui doit traiter l'ensemble de la politique locale de l'habitat, et les orientations de tous les acteurs. Cette question du vieillissement y sera donc traitée. Nous en sommes au début de la démarche et les études sont en cours.

Par ailleurs, depuis un an, le Grand Lyon est partenaire, avec l'Etat et le Conseil Général, de l'élaboration du PDLPD (Plan département pour le logement des plus démunis), dans lequel il est aussi prévu des orientations pour le logement des personnes âgées.

Mme Perrin Niquet, Conseil Général du Rhône : Bien que ce ne soit pas sa compétence, le Département a contribué avec la DDCS à développer les Maisons Relais qui permettent de vieillir dans un cadre collectif avec une intendante. C'est un type de réponse pour diversifier les produits en termes d'habitat. Le Département finance aussi de grandes associations, comme Habitat et Humanisme, qui aident à produire des logements tout à fait innovants, notamment intergénérationnels. On ne peut pas faire tout porter sur le logement social et il faut aussi s'intéresser aux initiatives privées ou associatives. La Charte « Rhône + Vivre chez soi » vise à développer de façon intensive le logement adapté.

M Veyron, adjoint à St-Priest : Nous avons aussi l'expérience de la Maison des Babayagas, avec un groupe de personnes âgées, qui va bientôt démarrer à St-Priest.

Mme Corinne Dubos, ajointe à St-Priest : Il y a quelques années dans le cadre de l'ANRU, nous avons souhaité construire dans le centre ville des logements adaptables pour les personnes handicapées. Cela a été un travail partenarial très lourd entre des associations de personnes handicapées, le bailleur et la ville. C'est difficile de rendre le logement vraiment adapté. Il est important de partir d'un handicap et d'une personne pour que cela fonctionne bien ; mais c'est vraiment un plus pour la ville. Il faut également veiller à la relocation de ces logements, à des personnes en ayant le bon usage.

Mme Haffray, Conseil général du Rhône : C'est pour cela que les logements identifiés Charte « Rhône + Vivre chez soi », seront fléchés. Nous aurons ainsi une traçabilité de ceux-ci, pour permettre une bonne relocation. Ils seront « taupés » sur le système informatique partagé entre les offices.

"INTEGRER LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES DANS L'HABITAT : AMBITIONS ET REALITES AU TRAVERS DE L'EXEMPLE DE COLLONGES AU MONT D'OR"

Eliane Legal

Adjointe en charge des personnes âgées, Mairie de Collonges

Alain Barrand

Atelier Vera et Barrand Architectes

| Support de présentation en **Annexe 3**

Résumé : Les intervenants ont successivement présentés :

Le contexte et la philosophie du projet :

- Un vieillissement local, proche du pourcentage national.
- Une population âgée et attachée à sa commune.
- Une réflexion politique avec des choix : prévention des risques, lien social, intergénérationnel, qualité de l'habitat.
- Une approche stratégique qui passe par une vision partagée entre acteurs, et qui se traduit dans un cahier des charges. Au centre, la capacité d'innover pour faciliter l'autonomie et la liberté de vivre chez soi malgré les poly-pathologies évolutives dues à l'âge.

Les critères de choix du projet :

- Dans un immeuble neuf de 34 logements locatifs sociaux répondant aux normes environnementales en vigueur et destinés à toutes les générations
- Situé au cœur du village près des équipements et des animations (mairie, poste, centre de loisirs, poste),
- Accessibilité conforme aux normes en vigueur et sécurisée,
- Accès direct à un jardin résidentiel commun,
- Sélection par la mairie de 5 logements T2/T3 dédiés à des personnes âgées et/ou handicapées : tous ces logements sont situés au rez-de-chaussée, avec double orientation. Ils sont conçus selon le niveau 2 d'adaptabilité de la Charte Rhône +.
- Le projet d'un local intergénérationnel d'activité (coiffure, soins de la personne, etc...) avait été imaginé, mais non retenu, car l'immeuble est déjà à proximité de services et équipements communaux.

Une implication financière de la commune pour les prestations supplémentaires :

- Surcoût de 5000 euros HT par logement totalement pris en charge par la mairie.
- Nombreux équipements : Eclairage automatique, détecteurs de fumée, lavabo pour personnes à mobilité réduite, ensemble douche spéciale, barre d'appui, wc surélevé, portes coulissantes, ...
- Un outil pour faciliter la communication : ORDIMEMO est un ordinateur ultra-simple doté d'un écran tactile, qui permet de visualiser les tâches quotidiennes, gérer la prise de médicament, envoyer des messages et appels d'urgence, etc... Cela ne nécessite aucune connaissance technique. Il suffit d'un service internet. Le cout à l'unité est de 1200 euros. L'achat et la maintenance sera assumé à titre expérimental par la mairie.

Les forces du projet ...

- Un projet novateur offert aux personnes âgées en leur domicile,
- Une réponse au souhait du « Vieillir chez soi » et disposer de conditions de vie favorable au « Bien vieillir »,
- Un maillon complémentaire aux actions existantes (ateliers de prévention Equilibre , Mémoire, informatique...)
- Un recul de l'entrée en institution.

... et les limites :

- Arrivée de la grande dépendance (physique/psychique),
- Pathologies graves (Alzheimer, Parkinson, ...)
- Soins médicaux permanents,
- Impossibilité de vivre en dehors d'un cadre médicalisé.

En conclusion, Mme Legal rappelle que « vieillir est une chance, bien vieillir est un choix de vie. Tout ce qui peut être proposé aujourd'hui pour apporter de la sécurité, de la sérénité, y contribue. Vieillir, il ne faut pas en faire une maladie ! »

ECHANGES

Mme Blanchet, ABCD-Durable : Plusieurs chiffres ont été avancés, pouvez-vous préciser le surcoût à prévoir par logement ?

Mme Haffray, Conseil Général du Rhône : Le surcoût par logement est entre 4 000 et 6 000 euros en niveau 2 de la Charte ; et l'apport de l'APICIL est de 15000 euros pour des aménagements de niveau 3, en contrepartie d'un droit réservataire de 15 ans.

Mme Servilat, Grand Lyon : Le projet de Collonges-au-Mont d'Or semble vraiment très bien. A présent les normes pour les logements neufs et les personnes handicapées ne s'appliquent-elles pas à tous les logements ?

M Barrand, Atelier Vera & Barrand architectes : Tous les logements sont effectivement conformes à ces nouvelles normes, mais dans les 5 logements sélectionnés, il y a des adaptations supplémentaires, en accord avec le Charte Rhône +.

Mme Mensah, Décines : On parle beaucoup de mixité sociale. Quels retours avez-vous sur la gestion de ces immeubles, notamment d'éventuels problèmes entre propriétaires et locataires ?

M. Suchet, Grand Lyon : Le changement ne se décrète pas : il ne faut pas être complètement angélique et reconnaître que la mixité sociale pose des difficultés. Dans certains cas, c'est pour cela que des montées séparées ont été mises en place... De manière générale, je pense qu'au-delà des difficultés, il ne faut pas abandonner l'objectif.

M. David, St-Germain au Mont d'Or : J'apporte un témoignage dans le cadre d'un programme mixte de 170 logements. Avec la crise financière, sur 46 pavillons de bons standings, la moitié ne s'est pas vendue et a été rachetée par un bailleur social (Couleurs Provençales). Les maisons ont été coupées en deux, et donc le site a accueilli 2 fois plus d'habitants. La réaction des propriétaires installés a été vive, et notamment vers les élus. Il a fallu débattre, et expliquer.

D'une part, le bailleur avait pour cible des personnes salariées des chemins de fer, donc un « public » mieux insérés. D'autre part, la mairie a expliqué sa neutralité dans le projet et le fait que le bailleur

avait bien le droit de chercher une solution à la crise dans laquelle il était impliqué, en vendant, avant l'achèvement des travaux, à qui bon lui semblait.

Après deux ans de fonctionnement, les problèmes sont les mêmes qu'ailleurs : les enfants, les chiens, les jardins, etc. les relations se sont stabilisées, sont cordiales. La mixité sociale est bien vécue.

M. Suchet, Grand Lyon : Le bailleur Batlsère, qui intervient beaucoup sur la ville de Lyon, crée de l'habitat social en achetant un logement ou deux dans des immeubles anciens. Cela passe de façon assez inaperçue et permet une meilleure insertion.

Mme Servilat, Grand Lyon: A-t-on une idée du bouquet de mesures que va annoncer l'Etat pour donner un coup de fouet à la rénovation énergétique de masse ?

M Suchet, Grand Lyon : non, pas de scoop, mais un objectif de 1 million de logements à réhabiliter par an, avec un coût de 25 à 30 000 euros par logement. Des incitations fiscales ont été annoncées; mais cela ne concernera pas l'ensemble du parc, notamment privé.

M. Azema, Grand Lyon : Ce qui semblerait important pour le gouvernement est l'extension à 15% du taux d'emprunt à 0%. Dans le système de financement imaginé, il faut que les économies de charges servent à rembourser les prêts, et que ceux-ci puissent être allongés. Il faudra aussi renforcer le travail avec les copropriétés et la filière bâtiment.

Mme Dialinas, adjointe à Champagne-au-Mont d'or : Concernant les 20% de logements sociaux, il faut savoir que certains opérateurs le cachent pour réussir à vendre leurs produits. Aujourd'hui, on constate qu'ils limitent volontairement la surface de leurs projets pour être en-deçà de l'obligation d'en construire, suivant le règlement municipal.

REGARDS CROISES SUR « LA COHESION SOCIALE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE »

Céline Braillon,

Bureau des Territoires, Commissariat Général au Développement Durable,
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et du Logement

Voir présentation de la démarche nationale, ses conclusions et les travaux spécifiques du groupe Sud-Est dans lequel étaient mobilisés Rillieux-la-Pape et Feyzin en **Annexe 4**.

Résumé : C. Braillon a présenté la démarche conduite durant 1 an et demi avec un groupe de collectivités à l'échelle nationale pour faire mieux et plus en termes de cohésion sociale et développement durable. Ont été successivement présentés :

- Les objectifs, la méthode et les parties prenantes associées à cette démarche,
- La question centrale sur laquelle se sont basés les travaux : « Comment fait-on mieux face à l'intégration de ces enjeux réciproques de développement durable et de cohésion sociale ? Quels constats, fondements culturels, définitions,... ? »
- Les 5 messages clés qui en sont ressortis (ici résumés):
 - 1- Réaffirmer et mettre en œuvre la visée transformatrice du développement durable par la cohésion sociale
 - 2- S'engager collectivement dans un projet stratégique local en s'appuyant sur les ressources du lieu et des personnes et en investissant sur la proximité sociale et territoriale.
 - 3- Affronter la complexité du monde et des phénomènes et viser la transformation de l'action publique par le croisement des pratiques et des sujets.
 - 4- Mobiliser largement pour créer un mouvement collectif vers le changement
 - 5- Evaluer les politiques publiques par leur contribution au développement durable, des indicateurs à inventer.

- Les outils qui permettront la valorisation des travaux (vidéos, jeux, mallette pédagogique mise à disposition du CNFPT) et leur utilisation par les territoires et collectivités

ECHANGES, à partir de témoignages sur l'articulation entre cohésion sociale et développement durable

Isabelle Chenevez, Directrice, CR.DSU Rhône-Alpes

Voir le programme des journées d'échanges 2012 du CRDSU en **Annexe 5**

***Résumé :** Le CR-DSU est le Centre de Ressources pour le Développement Social Urbain (soutenu par l'Etat, la Région et les communes et agglomérations concernées en Rhône-Alpes). Son objectif est de mettre en réseau et proposer des échanges d'expériences aux acteurs de la politique de la ville, donc d'apporter des éléments de compréhension aux professionnels.*

Le CR-DSU a engagé un chantier sur le développement durable et la politique de la ville. Le constat est que ces 2 mondes restent séparés et que des rapprochements sont à faire. Dans les communes en Agenda 21, il y a souvent aussi des projets sociaux urbains et les coopérations au quotidien ne vont pas de soit.

L'autre constat est que dans le développement durable, la question de la prise en compte des ménages modestes n'est pas suffisamment traitée. Comment les acteurs du développement durable peuvent mieux prendre en compte ces aspects là et inversement ?

A notre échelle, nous avons lancé un chantier s'appuyant sur des journées d'échanges pour les agents mais aussi les élus, de la politique de la ville mais aussi ouvert aux agents et élus en charge du développement durable. Nous avons cette année pointé quelques thématiques qui nous semblent prioritaires : explosion des flux et des mobilités, le vieillissement des populations et l'inter-générationnel, la maîtrise énergétique, la consommation autrement. Les travaux issus de ces journées sont publiés et accessibles sur internet.

Annick Lemarchand, Directrice, ACSO (Association des centres Sociaux d'Oullins)

Voir note « Les centres sociaux d'Oullins au cœur de la cohésion sociale et des solidarités dans une société en transition et une ville en mutation » en **Annexe 6**.

***Résumé :** L'ACSO s'occupe des deux centres sociaux d'Oullins : l'un est dans la zone ZRU (La saulaie), l'autre est en politique de la ville. Nous travaillons sur le développement durable, notamment dans notre mission centrale d'éducation populaire : le développement durable est au centre de notre projet social, qui est le cadre de notre action, et permet l'agrément de la CAF.*

Nous avons souhaité faire écho à l'Agenda 21 de la ville et élargir les actions précédentes d'éducation à l'environnement, dans le contexte de transformation de la ville.

Pour certains, le développement durable n'est pas du ressort des centres sociaux, mais il doit justement être au centre du travail envers les plus démunis.

Nous avons commencé une démarche de travail avec des spécialistes de l'éducation au développement durable (Robins des villes, Oïkos, ...) pour mener des ateliers qui permettent aux habitants de comprendre leur ville. Ce sont des temps très agréables pour les habitants.

Stéphane Rosnoblet, Direction Générale, Mission Développement Durable, Mairie de Feyzin,

Voir note : « Regards croisés sur la cohésion sociale et le développement durable à Feyzin » en **Annexe 7**.

***Résumé :** Toute la complexité de l'Agenda 21 était de bien équilibrer les différentes dimensions de la ville et du développement durable, dans un projet co-construit.*

Feyzin a également participé aux travaux de l'atelier national « cohésion sociale et A21 ». Nous avons essayé de nous réapproprier les 5 messages dans le cadre de nos actions. Ils corroborent notre action de manière frappante sur les points suivants :

- La nécessité de la prise en compte de la responsabilité individuelle et collective à la fois. (Ex : Dans notre Agenda 21, l'aspect santé par exemple a émergé des ateliers).
- Se remettre en question, changer la communication et avoir une approche moins culpabilisante envers les acteurs locaux. Il faut mieux comprendre les caractéristiques très locales et faire de plus en plus de proximité.

A Feyzin, nous avons tenté d'y répondre avec une action visant à impliquer davantage les acteurs locaux pour infléchir leurs comportements. Par questionnaire, nous avons cherché à mieux connaître les pratiques. Un groupe témoin de 18 familles a joué le jeu pendant 3 semaines durant lesquelles ils nous ont fait connaître leurs pratiques. Nous avons ainsi constaté des différences de comportements et d'habitudes d'un quartier à l'autre.

- L'évaluation : nous avons évalué notre Agenda 21 en 2010 sur le plan environnemental et nous l'avons fait de manière participative. C'est en créant des instances locales de débat que nous arrivons à mieux connaître notre territoire et les enjeux : santé, culture....

Nous montons aujourd'hui un dispositif pour renforcer l'approche culturelle et sociale de l'A21 (diversité culturelle, liberté d'expression,...).

ECHANGES

Mme Braillon, Bureau des Territoires, MEEDL : La Fédération Nationale des Centres Sociaux avait engagé une démarche en lien avec le développement durable à l'échelle nationale. Mais il faut relancer ce travail.

M. Zanette, chargé de mission développement durable, St-Priest : Je me retrouve complètement dans le fait que la concertation est vecteur de cohésion sociale. Par contre, j'ai été un peu gêné par le « dit cloisonnement » entre social et développement durable dans les collectivités, car chez nous, cela fonctionne bien. Le service politique de la ville a une approche territoriale et le service développement durable fonctionne au niveau communal, comme service ressource.

Mme Braillon, Bureau des Territoires, MEEDL : Effectivement, parler de cloisonnement entre services peut paraître réducteur, mais dans le temps imparti, je n'ai pas pu aller dans tous les détails. Par ailleurs, les « acteurs sociaux » ou de la « cohésion sociale » sont multiples, et ceux de la politique de la ville sont spécifiques.

Mme Ancel, Chargée de mission - Direction Propreté Grand Lyon : Je trouve cet échange extrêmement pédagogique. L'Etat est ici dans le rôle que l'on attend de lui, celui de facilitateur, de mise en lien et d'animation de réflexions, puis de restitution vers tous. Les démarches telles que celle présentée par C. Braillon serait à développer largement.

Les différentes interventions montrent bien que le développement durable, comme la cohésion sociale, ne peuvent avancer que si elles partent de la connaissance des usages. Il faut ouvrir des espaces de dialogue. Ce besoin est ressenti dans les politiques de la ville comme dans celle de développement durable. On se croise parfois par complémentarité, mais il y a bien plus de liens à construire. Nous l'avons fait au cours des « Dialogues en humanité », en organisant des échanges entre des cantonniers et des conseillers de quartier, qui ont été très intéressants pour faire comprendre et évoluer les pratiques.

REFLEXION ET RESTITUTION DES ATELIERS

Atelier 1 : La cohésion sociale dans les agendas 21

Modérateur : Corinne Blanchet, ABCD-Durable

Participants : ATHIEL Marion, BRAILLON Céline, COTTET Françoise, DAUNAY Elise, GHARB Lydie, GERMAIN Myriam, MANIER Jean-Marc, LEMAIRE Valentine, ROSNOBLET Stéphane, ROSTAIN Coline, SARAT Brigitte, SAUNIER Sébastien, SCHNEIDER Corinne, ZANETTE François

Témoignages :

- **Rémy Féminier**, directeur adjoint Grand Projet de Ville, et Marion Athiel, chargée de mission développement durable, Rillieux-la-pape

Quelles divergences, quelles convergences entre politique de la ville et agenda 21 ?

→ cf. **Annexe 8**, note : « Construction conjointe CUCS et Agenda 21 »

- **Damien Prost Romand**, directeur du développement, ex-chef de projet cohésion sociale et politique de la ville au Parc de Miribel Jonage

Animer, éduquer, prévenir et participer à l'insertion des populations par l'environnement.

→ cf. **Annexe 9**, article : « Inégalités de prise de conscience des problèmes écologiques »

Modalités spécifiques d'animation :

Suite aux témoignages, les travaux de réflexion ont été organisés sur la base d'un jeu de cartes (jeu des 7 familles), développé dans le cadre de « l'Atelier national : Cohésion sociale et Agenda 21 ».

Restitution :

Groupe A :

- Sur le jeu : un peu trop d'actions par famille, mais permet de nous situer dans notre avancement par rapport à ces actions.
- Conclusion : Intéressant pour des communes de mettre en place des indicateurs et systèmes d'évaluation communs.

Groupe B :

- Sur le jeu :
 - Très intéressant, mais nous n'avons pas eu le temps de tout balayer.
 - Intérêt de partager des enjeux et de mieux comprendre le territoire
- Conclusion : Il faut se retrouver avec des actions communes, un exemple facile est le travail sur la précarité énergétique.

Groupe C :

- Sur le jeu :
 - Pas réussi à terminer car le jeu comporte beaucoup de cartes.
 - Jeu pertinent qui permet de se poser des bonnes questions.
- Conclusion : Nous retenons 2 actions phares :
 - Rapprocher les services et chercher des actions communes (mais pas de référent transversal).
 - Faire un vrai travail de communication et adapter le langage aux publics (donc on a bien concerté avec les publics, consulté les acteurs, etc.)

Atelier 2 : Etre acteur de son habitat : l'habitat participatif, une autre façon de se loger

Modérateur : Claire Brivet, ABCD-Durable

Participants : ALENGRY Julia, BACHER Alexandre, COCOZZA Christophe, LEMARCHAND Annick, LIMOZIN Antoine, MARTEL Olivier, MENSAH Florence, SZERB Peter

Témoignages :

- **Martine Chanal, Chargée de mission à la DHDSU**
→ cf. **Annexe 10**, note : « Actions du Grand Lyon pour la production d'habitat abordable en secteur tendu et soutien à l'habitat participatif »
- **Valérie Morel Thomas, accompagnatrice de projets de coopératives d'habitants, HABICOOP**
La société coopérative d'habitants : pourquoi, comment ? Regards sur quelques exemples.
→ cf. **Annexe 11**, note : « Les coopératives d'habitants : définitions et intérêts »

Restitution :

Actions à engager à court et moyen terme dans les communes	Préconisations
<p>Clarifier les différentes notions de l'habitat participatif auprès de la population, des conseillers de quartier, des élus</p> <p>Flécher l'habitat pouvant être mobilisé pour de tels projets (de façon offensive) Intégrer ce type d'habitat dans le PLU-H (au niveau des PADD ?)</p> <p>Subventionner les associations d'habitants (groupes constitués pour un ensemble de logements) et aussi des associations d'accompagnement comme Habicoop.</p>	<p>Faire reconnaître l'habitat participatif comme acteur/ enjeu de l'éducation au développement durable Envisager un financement adéquat et une inscription de la thématique dans les programmes</p> <p>Intégrer cette question dans les catalogues de formation des élus et des agents</p> <p>Définir la place exacte de l'habitat participatif dans les politiques de l'habitat</p>

Atelier 3 : Bien vieillir avec le numérique dans l'habitat

Modérateur : Denis Pozzobon, Grand Lyon

Participants : CLEVENOS Patrice, DUBOS Corinne, REMY Vincent, SAUVIGNET Aurélie

Témoignages :

- **Françoise Abry, OPAC du Rhône, projet HOST**
→ cf. **Annexe 12**, plaquette de présentation projet Host. Les technologies numériques au service du maintien des personnes âgées chez elles
- **Christian Combier, M@ison des TIC de Grigny**
Accompagnement à l'utilisation des TIC par des personnes âgées : actions et enseignements
→ cf. **Annexe 13**, note : « Accompagnement à l'utilisation des TIC par des personnes âgées »

Restitution :

Actions à engager à court et moyen terme dans les communes	Préconisations
<p>Avant de concevoir ou d'installer des équipements numériques : Interroger les séniors sur leurs besoins, leurs souhaits, ne pas imposer de solutions toutes faites.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre les séniors acteurs / co-concepteurs et ne pas les considérer seulement comme une cible potentielle de consommation d'objets et de services numériques. • Ne pas leur imposer ce qui nous semble bien pour eux. <p>Équilibrer les séances de pratique individuelle et de pratique collective des TIC. Ne pas sous estimer le besoin d'animation, voir de formation. Surtout veiller à ne pas exclure, marginaliser, fragiliser ceux qui ne s'approprient pas ces nouvelles technologies.</p> <ul style="list-style-type: none"> • jeux, séance de sensibilisation, droit au renoncement, ... • la technologie numérique n'est qu'un volet du maintien à domicile, mais nécessite peut-être déjà de nouveaux métiers et transforme aussi certains métiers existants (Ex : Assistante sociale, animateurs ...). Cet impact peut être considéré comme un changement sociétal sur le long terme avec l'arrivée de la génération numérique. <p>Identifier des espaces collectifs de ressourcement et de qualification pour le maintien de l'intégration entre le senior avec son environnement : Comment gérer les codes des cartes bancaires (qui sont appelées à disparaître), Comment utiliser un service dématérialisé (s'il n'existe plus l'équivalent classique, ...)</p> <p>Éviter et traiter les déserts numériques : Moindre attractivité d'un territoire, d'un quartier ou d'un immeuble à population vieillissante pour un opérateur privé. La collectivité doit-elle réguler / pallier à l'absence des opérateurs privés dans le déploiement et la maintenance des infrastructures lourdes (réseaux, matériels, ...) ?</p>	<p>La responsabilité du bien vieillir à domicile (avec le numérique) ne peut pas reposer sur un seul acteur. De multiples interactions sont en jeu et il n'est pas réaliste de concevoir une méthode type.</p> <p>Le groupe s'accorde à penser qu'une solution efficace serait de traiter globalement le schéma d'interactions suivant, spécifique à chaque contexte :</p> <div data-bbox="861 555 1414 846" style="text-align: center;"> <pre> graph TD Famille --- Senior Senior --- ProfessionnelAccompagnement ProfessionnelAccompagnement --- ProfessionnelNumerique ProfessionnelNumerique --- Famille </pre> </div> <p>Un code de déontologie serait indispensable pour que l'assistance numérique ne devienne pas un système de surveillance, voir un système intrusif. Le respect de la vie privée doit toujours guider le déploiement des outils et des services numériques proposés.</p>

Atelier 4 : Vivre ensemble tout au long de la vie : l'habitat intergénérationnel

Modérateur : Pierre Suchet, Grand Lyon

Participants : ANCEL Geneviève, CAMPION Isabelle, DAVID Guy, DENEPOUX Dominique, DIALINAS Blandine, LACRAMPE Sophie, LEGAL Eliane, SAIGNOL Geneviève, SERVILLAT Christine,

Témoignages :

- **Chantal Vanney, ESDES Services Inter Générations**

Pourquoi développer la cohabitation intergénérationnelle ? Enjeux et exemples d'actions.

→ cf. **Annexe 14**, note : « La cohabitation intergénérationnelle »

Remarque : Bernard Devert, Habitat et humanisme : annoncé dans le programme, a eu un empêchement et n'a pu se rendre à la séance. Il avait transmis une note support à son intervention.

→ cf. **Annexe 15**, note : « La mixité : un leurre ou une utopie salvatrice ? »

Restitution :

Actions à engager à court et moyen terme dans les communes	Préconisations
Poser la question de l'intergénérationnel dans les communes.	<p>Les leviers possibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Développer les dispositifs avec les habitants : goûters avec les classes, lectures des plus âgés dans les relais assistance maternelle, jardins familiaux,...- Mixité dans les programmes d'habitat : logements modulables,- Développer les systèmes d'échanges locaux, prêter son jardin, monnaie sociale (comme le SOL, création prochaine à Lyon), etc. <p>Des exemples existent et sont à développer.</p>

« LA PRECARISATION ENERGETIQUE : UN ENJEU POUR L'HABITAT DE DEMAIN »

Table ronde, introduite et animée par Corinne Blanchet, ABCD-Durable

La hausse durable du coût de l'énergie, et la part de celle-ci dans les ménages est un problème grandissant. On parle de plus en plus de vulnérabilité énergétique. Cette problématique touche à l'énergie vitale, c'est à dire l'énergie nécessaire pour l'habitat, mais aussi celle pour se déplacer.

Cette séance du Club concerne l'habitat, sous différents angles : cette table ronde s'intéressera au croisement entre habitat et vulnérabilité énergétique.

La précarisation énergétique dans le logement, est définie comme une situation où plus de 10% des revenus est alloué à la facture énergétique du logement. Dans le rapport Pelletier de 2006, réalisé pour le Grenelle de l'Environnement, le nombre de ménages français en situation de précarité énergétique était évalué à 3,8 millions. Avec des critères qui ont un peu évolué, pour tenir compte par exemple de la perception de froid dans le logement, les associations engagées sur le thème, comme la fondation Abbé Pierre, comptabilisent aujourd'hui de 8 à 9 millions de personnes victimes du froid dans le logement.

Cette table ronde doit nous permettre de comprendre les enjeux à Lyon et comment faire plus et mieux pour prévenir et lutter contre ce nouveau phénomène de paupérisation

Candice Morel, Pact-ARIM du Rhône.

Une étude conduite auprès de 90 familles en grande précarité : principales conclusions et recommandations pour un accompagnement efficace des familles.

Voir la note « Fiche- Lutte contre la précarité énergétique dans le Rhône - Pact » en **Annexe 16**, et la note « Fonds régional d'atténuation de la précarité énergétique – Rhône-Alpes » en **Annexe 17**.

Résumé : Le PACT-Arim est une association qui travaille pour l'amélioration du logement des personnes les plus démunies. Entre 2007 et 2010, une l'expérimentation « Energie et précarité Rhône », a été conduite avec Hespul, pour mieux connaître et savoir comment traiter la précarité énergétique.

Un film conçu dans le cadre de cette expérimentation est diffusé.

Cette situation de grande ou très grande précarité énergétique est courante. Des personnes ne chauffent quasiment jamais. Soit parce que leur logement est très difficilement « chauffable », soit parce qu'ils n'en ont pas les moyens.

Pour reconnaître un ménage en situation de précarité énergétique, il suffit de vérifier 2 questions très simples : « Est-ce que vous avez froid chez vous ? » et « Est-ce que vous avez du mal à payer vos factures ? ».

Ensuite une visite du logement s'impose pour étudier la situation de la famille et son adéquation à son logement. Cette étude permet de prévoir, soit des travaux, soit un relogement énergétique. La réalisation de travaux n'est pas possible pour les familles les plus pauvres, car le reste à leur charge serait de l'ordre de 5000 à 8000 euros (pour un gain énergétique de 30 à 40% - et pas du BBC). Il faut donc réussir à « solvabiliser » ce reste à charge et à accompagner les usagers jusqu'au bout (accueil des nouveaux équipements, lecture des factures,...). Cela peut durer parfois 2 ans.

La Région finance l'accompagnement d'une quinzaine de familles, mais il manque des financements sur le suivi et l'accompagnement des projets.

Actuellement, l'Etat, grâce au programme « habiter mieux », apporte des subventions pour les travaux via l'ANAH (35% d'un maximum de 20 000 euros), plus 2600 euros, sur le territoire du Grand Lyon si une économie de 25% d'énergie est réalisée. L'aide est reçue après la réalisation de travaux, ce qui nécessite de faire l'avance de trésorerie.

Pour monter le dossier, trouver les financements complémentaires, les artisans, suivre les travaux : 438 euros sont payés à l'opérateur par l'ANAH. Hors, en moyenne, dans le cadre de l'expérimentation, il faut compter 4 à 5 jours d'accompagnement par famille pour monter un projet qui soit viable. De la même manière, il faut réussir à créer un package complet : subventions, solvabilisation des ménages (donc accès à l'emprunt), et pré-financement des subventions.

En conclusion, on peut se demander s'il faut le faire, ou si ces personnes doivent venir grossir le rang du logement social ?

Françoise Cottet, Conseil général du Rhône, Adjointe à la Direction du Logement.

Dynamique d'évolution de la mobilisation du fonds Solidarité Logement. Constats et enjeux.

*Voir la note : «La précarisation énergétique : Mobilisation du fonds de solidarité pour le logement du Département du Rhône : constats, enjeux, perspectives» en **Annexe 18***

Résumé : J'apprécie le terme employé par Mme Blanchet, auquel je souscris : il convient de parler effectivement de précarisation énergétique pour montrer qu'il s'agit d'une dynamique.

Le Fond Solidarité Logement (FSL) est depuis 2005 une compétence exclusive des départements. Pendant des décennies, le FSL était utilisé pour les impayés locatifs. Depuis 2005, un volet énergie y est intégré et il représente une part très importante, traduisant l'émergence de plus en plus forte de la précarité énergétique.

Le FSL a avant tout une **fonction curative**. Or, il faut **développer l'action préventive**. Un des moyens du Département est de mener des expérimentations (comme celle conduite avec le Pact). Il y est apparu que la précarité énergétique est fortement liée à la question du bâti et qu'il ne suffit pas de travailler sur l'usage et les comportements, voire que cela ne rime à rien lorsqu'une personne est déjà en privation énergétique.

La réponse ne peut pas être univoque, même si le Département a une grosse compétence sociale.

Le Schéma Départemental de l'Habitat visera à avoir une approche plus globale, autour de 3 volets :

- La participation au programme « Habiter mieux » ;
- L'équilibrage de l'apport du FSL en allant aussi vers les locataires de l'habitat privé (donc des travaux aussi vers le propriétaire bailleur) ;
- L'adaptation du logement pour les personnes handicapées ou âgées.

A travers ce schéma, il s'agira aussi de favoriser l'animation, le pilotage et les partenariats nécessaires.

Muriel Fusy, Agence Locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise (ALE)
Importance de la mobilisation des communes, et champs couverts par l'action de l'ALE.

Voir la note : « La précarité énergétique : passer du discours à l'action dans les communes » en **Annexe 19**,

Résumé : L'ALE a été sollicitée par 3 communes : Rillieux-la-Pape, St-Priest et St-Fons, pour travailler en complément des aides de l'Etat, de la Région et du Conseil Général. Nous proposons une démarche en 4 étapes :

- Diagnostic : basé sur une recherche statistique et cartographique. Cette recherche est difficile car les données sont limitées et peuvent être biaisées (le FSL est suivi par les Maisons du Rhône : certains ménages n'y ont pas recours, et se privent pourtant d'énergie). L'étape de diagnostic est optionnelle, et dépend des informations existantes.
- Identification / mobilisation de structures locales : CCAS, Centres sociaux, associations de défense des consommateurs, ...etc.
- Lancement d'actions préventives auprès de groupes d'habitants (comment faire des économies ?, ateliers collectifs avec des jeux, etc).
- Aide à l'engagement d'actions curatives complémentaires : création d'un fonds travaux au niveau de la commune, fonds qui doit être animé et accompagné.

L'accompagnement de l'ALE auprès des communes est récent sur le thème de la précarité énergétique. Il a déjà bien avancé à Rillieux-la-Pape et St-Priest, il est plus en phase de démarrage à St Fons, où il y a, en plus, un lien avec le plan de prévention des risques technologiques.

Corinne Dubos, adjointe en charge des travaux, marchés publics et développement durable, ville de Saint-Priest

Actions mises en œuvre sur le territoire de St-Priest.

Voir présentation en **Annexe 20**

Résumé : Dans notre Agenda 21 il y avait une action intitulée : « Sensibilisation à la maîtrise de l'énergie », et l'objectif de donner des conseils sur les économies d'énergie à toute la population. L'action a été menée par des habitants, en collaboration avec l'ALE. Cela devrait aboutir à une page web. Il s'agissait aussi de travailler sur les équipements électro-ménagers et les travaux.

Le second volet était orienté vers les situations de précarité énergétique.

- Le premier axe est la mobilisation et la formation des partenaires avec l'ALE (CCAS, Bailleurs, CLASH, ...).
- Le deuxième axe vise à engager les changements de comportements, par des ateliers collectifs ; le concours des « Familles à énergie positive » ; la ballade – thermographique qui a été organisée dans le cadre du plan de sauvegarde sur la copropriété de Bellevue.

Le 3ème volet consiste en un travail avec le bailleur Porte des Alpes Habitat et l'ALE pour des travaux de rénovation énergétique très importants dans une résidence (les Cordières).

Marion Athiel et Julia Alengry, Ville de Rillieux-la-Pape

Mieux connaître pour agir : la réalisation d'un diagnostic partagé au service de l'action en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Voir présentation en **Annexe 21**

Résumé : Le diagnostic et les plans d'action seront présentés et validés demain par la commune. Le diagnostic a été réalisé en partenariat avec l'ALE (conventionnement). Des données ont été collectées sur le bâti et leur répartition géographique entre janvier et juin 2012. Ensuite a été lancée la phase de mobilisation des habitants et des acteurs locaux.

En termes de définition de la précarité énergétique, la loi ne fixe pas de limite quantifiable. A Rillieux-la-pape, nous avons choisi de travailler à partir de la notion de « reste à vivre par foyer » ; c'est-à-dire le budget disponible pour un ménage après le paiement des dépenses incompressibles (logement, énergie, crédits).

Plusieurs approches sont possibles pour l'analyse de la précarité énergétique :

Ce phénomène pourrait être analysé au travers de 5 types d'indicateurs :

- Les **revenus disponibles** (taux de dépenses aux aides et allocations, situation professionnelle...);
- La **composition familiale** (famille monoparentale, personne isolée) ;
- **L'état du bâti** (part des logements construits avant 75, état des réhabilitations) ;
- Le **type d'énergie** utilisée pour le chauffage ;
- **Les caractéristiques globales du parc** (localisation géographique, répartition des différents types de logements et statut d'occupation) ;

Autre piste pour mesurer l'état de précarité énergétique par type de logement : le croisement des variables suivantes :

- Le revenu médian ;
- Taille des logements (m²) et leur date de construction ;
- Coût de l'énergie et du chauffage urbain.

Les **premiers éléments de diagnostic** montrent un cumul des difficultés sur le plan économique et social, âges des bâtiments, privé/public, types de chauffage, familles monoparentales.. une répartition déséquilibrée du bâti et un parc vieillissant (les logements construits entre 1949 et 1975 sont les plus énergivores) ; des connaissances à acquérir sur les modes de chauffage dans l'habitat privé ; des températures à maîtriser dans les logements raccordés au chauffage urbain, ... (plus d'informations en annexe).

Les perspectives à l'horizon 2013 sont de:

- Conforter et coordonner le repérage des ménages et la mobilisation des acteurs locaux ;
- Mobiliser les habitants et les accompagner durablement dans le changement de comportement ;
- Travailler à des outils de sensibilisation avec les bailleurs sociaux ;
- Définir et partager un plan de réhabilitation prioritaire du parc rillieux en lien avec le Plan Climat du Grand Lyon : quels moyens? Quels critères? Quels partenariats ?
- Constituer un fonds travaux ?

ECHANGES

Un participant: Je tire mon chapeau aux personnes de Rillieux qui travaillent sur la précarité énergétique, sachant qu'ils ont un réseau de chauffage très performant et un coût de chauffage raisonnable. Pour des communes du sud qui viennent d'adhérer au Grand Lyon, le prix du chauffage est environ 3 fois plus élevé.

*Corinne Blanchet, ABCD-Durable : Je voudrais vous faire part d'un échange que j'ai eu avec Monsieur Guewy de la Région Rhône-Alpes (en charge du fond d'atténuation de la précarité énergétique) autour de la question des actions possibles des communes. Vous retrouverez une présentation du fonds dans la note en **Annexe 17**. M. Guewy précise que les communes pourraient jouer un rôle essentiel sur différents points qui sont :*

- L'aide au repérage des familles en difficulté énergétique,
- La formation des acteurs sociaux pour qu'ils deviennent des relais,
- Une participation à la prise en charge financière de l'ingénierie nécessaire pour aller dans les domiciles, faire les diagnostics, accompagner les travaux, etc. Il faudrait que chaque commune puisse financer 5 à 10 réhabilitations, à hauteur de 1500 à 2500 euros par foyer.

CONCLUSION ET CLOTURE

Martine David,

*Maire de Saint-Priest,
Vice-présidente du Grand Lyon, en charge du Plan local d'urbanisme (PLU)
et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).*

Je n'ai malheureusement pas pu assister à l'intégralité de cette séance du club développement durable du Grand Lyon. J'ai délégué mes collègues et notamment Corinne Dubos, qui assiste régulièrement au club, et Gilbert Veyron, adjoint à l'environnement. Je salue également, Jean-Marc Schlick, notre DGA chargé du développement et du patrimoine et François Zanette, notre chargé de mission développement durable qui fait un gros travail au sein de la commune.

Nous sommes, à Saint-Priest, extrêmement attentifs à ces questions de logement et de précarité énergétique. L'argent est effectivement le nerf de la guerre pour aider les populations les plus en difficulté, et il faut avancer ensemble, en partenariats, pour que cette précarité énergétique, qui existe incontestablement, puisse reculer.

Je pense qu'une telle séance du Club développement durable y participe, par le dialogue et les échanges qui ont été initiés.

La ville de Saint-Priest va continuer à jouer son rôle et rester mobilisée au sein de ce Club, et dans les actions initiées par le Grand Lyon (ex : le plan climat), et les autres partenaires. Il faut se serrer les coudes et assumer la solidarité pour être plus performants pour l'intérêt général.

J'espère que vous avez été bien accueillis et que les conditions de travail étaient bonnes. Je vous remercie tous de votre attention et vos apports.

Denis Pozzobon

*En charge de l'animation du Club pour le développement durable
Direction Générale - Mission Coordination Territoriale*

Je remercie la Ville de Saint-Priest, Mme le Maire, Mme Dubos et Monsieur Zanette de nous avoir accueillis et d'avoir préparé toute la logistique de la séance. Je remercie également ABCD-Durable qui a préparé la séance dans son contenu, encore plus cette fois que d'habitude, car j'ai été mobilisé pour le montage du centre de contact du Grand Lyon.

Nous avons eu une journée très intéressante et je remercie à ce titre tous les intervenants et les participants.

Je vous donne rendez-vous le 11 décembre au Grand Lyon pour une prochaine séance du club qui aura lieu en matinée sur la restauration collective, l'agriculture péri-urbaine et les circuits courts.

SYNTHESE DES EVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SEANCE CLUB DD DU 18 SEPTEMBRE 2012

25 questionnaires d'évaluation ont été récoltés à la fin de la séance. Les réponses et commentaires sont repris intégralement ci-dessous.

- Globalement, quel est votre niveau de satisfaction pour cette rencontre ?**

Très satisfait	Satisfait	Indécis	Déçu	Sans réponse	TOTAL
7	16	-	-	1	24

- Le contenu des différentes séquences a-t-il répondu à vos attentes?**

	Très bon	Bon	Suffisant	Mauvais	TOTAL
La qualité et pertinence des informations apportées	7	15	-	-	22
L'intérêt et le caractère concret des apports pour vous aider à agir à votre échelle	4	15	3	-	22
La qualité du dialogue et des échanges	5	16	2	-	23
L'animation	7	15	-	-	22
Les ateliers de réflexion	5	15	2	-	22
<i>Par rapport à votre atelier :</i>					
Les témoignages et les échanges	9	11	-	1	21
La production du groupe	3	14	2	-	19
L'organisation (lieu, durée,...)	9	8	3	1	21

Commentaires :

- Très satisfait pour ce retour dans le club développement durable !
- Très bon lieu d'échanges d'idées et de pratiques.
- Pas suffisamment de temps, notamment pour l'atelier.
- Le jeu de cartes était intéressant, permet de se situer dans sa commune, mais trop de propositions par famille (pour le temps imparti), pas le temps de tout voir.
- Super l'accueil ! Merci St-Priest.
- Sympa de se délocaliser, mais galère pour les transports en commun pour ma part (1h10). Par contre bon repas et collation !

- Autres remarques et commentaires sur la séance**

En lien avec le thème « habitat durable – cohésion sociale »

- Très bonne variété des thèmes abordés. Très bon niveau des intervenants sur chaque thème.
- Capitalisation à prévoir / évaluation à terme.
- Ateliers et présentations très riches avec finalement des sujets très différents : habitat, vieillissement, solidarité, cohésion sociale... qui auraient pu faire l'objet de plusieurs séances du Club développement durable.
- Très intéressant (x2).
- Il aurait été appréciable d'arriver à une présentation claire sur les aides financières existantes pour l'amélioration de l'habitat, tout acteur confondu.

En lien avec l'activité du Club développement durable, actuelle et à venir

- Pour moi, il s'agit de la première participation au club développement durable. J'espère pouvoir poursuivre.
- 1^{ère} participation à ce club.
- Faire un point régulier sur les acquis et les préconisations, par thème, du Club développement durable.
- Comment faire participer les habitants, comment les faire venir à des réunions ?

Sur la « fiche- préconisations » sur la qualité de l'air intérieur, réalisée à partir des travaux de la séance du 29 mai 2012.

La fiche semble-t-elle intéressante ?

OUI : 6 ; NON : 1 Ne sais pas : 7

La fiche reprend-elle correctement les conclusions de l'atelier ?

OUI : 2 NON : 1